

AURES TECHNOLOGIES

Société Anonyme au capital de 1 000 000 EUROS

Siège Social : 32, Rue du Bois Chaland 91090 LISSES

352 310 767 R.C.S. EVRY

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

I) Bilan du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses actions propres du 1er Janvier 2008 au 31 Décembre 2008	
Pourcentage du capital auto détenu (pas de détention indirecte)	1,32%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 mois	Aucune
Nombre de titres détenus en portefeuille	13.381
Valeur comptable du portefeuille	244.199 euros
Valeur de marché du portefeuille	247.013 euros

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres	12.164	11.871	NEANT	NEANT
Cours moyen de la transaction	24,32	23,56		
Montants	295.828	279.681		

II) Répartition par objectif des titres détenus au jour de la publication au 31 mars 2009 :

Nombre de titres détenus au 31 mars 2009 de manière directe et indirecte : 12.895 représentant 1,29% du capital de la Société

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité l'AFEI :	2.290
- Opération de croissance externe :	Néant
- Couverture d'option d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	8.720
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	Néant
- Annulation :	1.885

III) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 9 juin 2009 ;
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5% soit 50 000 actions ;
- **Prix maximum d'achat** : 48 euros ;
- **Objectifs** :
 - assurer l'animation du cours de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction /
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par l'attribution gratuite d'actions
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 9 juin 2009 soit jusqu'au 8 décembre 2010

La présente publication est disponible au siège social pour toute personne en faisant la demande.
Pour information : Société AURES TECHNOLOGIES – Relation actionnaires : 01 69 11 16 60

A Lisses, le 30 avril 2009